03. ACTIVER LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

- ACTIVATION ET PRÉREQUIS
- Mode A : Inscription à HUBTIMIZE assisté via INFRAS
- Mode B : Inscription directe à SuperPDP

ACTIVATION ET PRÉREQUIS

Ce document vous explique comment activer la facturation électronique sur votre logiciel ***Dolibarr*** , vous guide dans le choix de votre **Plateforme Agréée** (PA) parmi les options possibles, puis vous accompagne dans la configuration et l'utilisation du module **EInvoicing**.

Prérequis :

➔ Posséder un justificatif d'immatriculation d'entreprise : extrait KBis avec SIREN, RNE ou équivalent.

➔ Une pièce d'identité du gérant de l'organisation, ou à défaut un justificatif « France Identité ».

➔ **Version *Dolibarr* ≥ 18 :** Si vous avez installé le logiciel ***Dolibarr*** par vous-même, il vous revient de le mettre à jour vers la version 18 au minimum (v22 LTS recommandée).

➔ Avoir installé le module **EInvoicing** sur votre ***Dolibarr*** (si vous utilisez l'offre SaaS DolinfraS LTS, ceci aura été fait automatiquement mi-août 2026 et un e-mail vous en aura informé ; sinon, voir le chapitre précédent).

Choisir sa Plateforme Agréée (PA) :

À ce jour, il existe une centaine de Plateformes Agréées auxquelles les logiciels peuvent plus ou moins bien se connecter (Voir la liste du gouvernement ici).

L'erreur principale consiste à choisir sa plateforme sous la pression de sa banque ou de son comptable, ces derniers ayant souvent des intérêts liés à certaines plateformes (commissions, accès directs).

Une plateforme choisie par votre banque ou votre comptable « fonctionnera », mais la gestion sera **en grande partie manuelle** : vous ne bénéficierez pas des automatismes promis par la facturation électronique, et la gestion de deux systèmes représentera une charge supplémentaire. Exemple : les PA les plus souvent proposées par les comptables récupèrent vos factures clients de ***Dolibarr*** pour les envoyer, mais ne poussent pas vos factures fournisseurs reçues dans ***Dolibarr*** : il faudra les ressaisir manuellement au lieu de les récupérer automatiquement.

> *Ne vous laissez pas influencer par les intérêts commerciaux de votre comptable* : une plateforme agréée se choisit en fonction du logiciel de facturation que vous utilisez, et non

> en fonction des accords entre une PA et votre comptable. C'est à lui de s'adapter à votre choix. S'il privilégie ses intérêts aux vôtres, envisagez de changer de comptable.

Pour le logiciel ***Dolibarr***, la plateforme agréée 100% compatible, sans intermédiaire, est SuperPDP.

La plateforme EsaLink est également supportée, mais requiert de passer par un intermédiaire (consultez dans ce cas le guide de l'association PDPLibre). D'autres plateformes seront ajoutées courant 2027, ce qui permettra d'offrir encore plus d'alternatives aux utilisateurs plutôt qu'une plateforme imposée. Les choix que nous recommandons :

- ***Si vous êtes utilisateur indépendant du logiciel de Dolibarr (si vous avez installé le logiciel par vous même):***

  La plateforme agréée SuperPDP est recommandée car vous pouvez gérer votre compte vous-même, sans intégrateur intermédiaire. SuperPDP prélève une commission (environ 1 centime par facture, soit quelques euros par an : c'est actuellement la moins chère du marché). La gestion reste toutefois en grande partie manuelle ; cette option convient si vous avez peu de factures à traiter par mois.

- ***Si vous êtes un utilisateur client d'InfraS (l'offre SaaS de Dolibarr LTS):***

  Une facture émise, une facture reçue ou un e-reporting : chaque document traité compte pour une unité, sans autres frais.

  ☑ Facturation à la consommation : seuls les documents effectivement traités sont facturés

  ☑ Aucun volume minimal, aucun abonnement imposé

  ☑ Périodicité de facturation trimestrielle ou annuelle, à votre convenance

  ☑ Sans engagement : résiliation possible à tout moment moyennant un préavis d'un mois

Critères	Mode A — Hubtimize(Esalink) assisté via InfraS	Mode B — Inscription directe à SuperPDP
Complexité	Simple : tout est géré par InfraS	Moyenne : gestion autonome, nécessitant des connaissances techniques (clés d'API).
Tarif	0,121 € HT par document traité + 150 € HT de contribution unique (inscription, configuration et formation incluses)	Tarif API SuperPDP (facturé directement par SuperPDP)
Support de InfraS en cas de problème	Complet	Nécessite un ticket de support InfraS

Disponibilité	Inscription à partir du 16 août 2026 *Envoi/Réception facture à partir du 01/09/2026*	Inscription à partir du 16 août 2026 *Envoi/Réception facture à partir du 01/09/2026*

> **Recommandé :**
>
> Choisissez le **mode A** si vous souhaitez une mise en place rapide, simplifiée et automatisée, ou si vous ne disposez pas de connaissances techniques (gestion de clés d'API).

Activation du module EInvoicing et connexion à la Plateforme Agréée :

Une fois le module EInvoicing installé sur votre ***Dolibarr*** (*voir premier chapitre*) et le choix du mode d'inscription à votre Plateforme Agréée effectué (*voir chapitre précédent*), vous pouvez passer à la création de votre compte et à votre déclaration nationale de facturation électronique.

Étape 1 — Activer le module EInvoicing :

1. Rendez-vous sur la page *Accueil → Configuration → Modules/Applications.*
2. Recherchez le module **EInvoicing** et activez-le.

Étape 2 — Vérifier les informations de votre société

Dans la page de configuration du module EInvoicing, si des informations obligatoires sur votre société ne sont pas renseignées, vous trouverez un lien menant vers une page permettant de les corriger.

Ce sont des informations de votre société ou de votre organisation requises pour générer des factures électroniques conformes (*raison sociale, adresse, e-mail, numéro de TVA, SIREN, numéro RNA*). Utilisez le lien pour les corriger en cas d'alerte, puis revenez sur cet écran. Passez à l'étape 3 dès qu'aucune alerte ne s'affiche.

Étape 3 — Finaliser la configuration

Une fois les informations de votre société ou de votre organisation vérifiées, revenez à la page de configuration du module EInvoicing afin de finaliser la configuration selon votre choix du mode d'inscription.

Mode A : Inscription à HUBTIMIZE assisté via INFRAS

Pourquoi opter pour la PA EsaLink (Hubtimize) ?

EsaLink est une société spécialisée dans l'EDI et la dématérialisation depuis plus de quinze ans, immatriculée officiellement comme Plateforme Agréée par la DGFiP en décembre 2025. Sa PA s'appelle Hubtimize e-Invoicing**.**

Depuis l'annonce de la réforme, plus de **150 Plateformes Agréées** ont vu le jour — s'engager sans discernement n'était pas envisageable. Plutôt que de vous orienter vers le premier opérateur venu, ***InfraS*** a retenu trois critères rigoureux :

- **Une interopérabilité démontrée avec *Dolibarr*** — non pas des promesses commerciales, mais des flux réels éprouvés de bout en bout (émission, réception, e-reporting) avec le module communautaire conforme à la norme AFNOR XP Z12-013.
- **L'absence de toute dépendance** — API normalisée AFNOR, réversibilité contractuelle et archives restituables : vous demeurez libre de partir à tout moment.
- **Une maîtrise durable des coûts** — grâce à la mutualisation des volumes de la communauté open source au sein de l'association PDP Libre, dont InfraS est membre distributeur.

Il en résulte le choix de la PA Esalink (plateforme Hubtimize), retenue à l'issue de tests en conditions réelles et d'une négociation collective. Vous pouvez en bénéficier dès aujourd'hui : notre offre est détaillée ci-dessous.

Audit de votre installation *Dolibarr*

Nos experts :

- **Analysent votre configuration actuelle**
- **Cartographient vos flux de facturation**
- **Identifient précisément les écarts à combler pour répondre aux exigences de la réforme**

Mise en conformité Factur-X

- **Paramétrage de Dolibarr pour émettre et recevoir des factures au format structuré (Factur-X, UBL, CII)**
- **Accompagnement dans le choix de votre Plateforme Agréée et interfaçage technique complet**

Formation et support continu

- **Sessions pratiques pour vos équipes comptabilité, ADV et achats**
- **Hotline francophone dédiée**
- **Documentation adaptée à vos processus internes**

Un partenariat solide, conçu pour Dolibarr

Esalink (solution Hubtimize) figure parmi les toutes premières Plateformes Agréées définitivement immatriculées par la DGFiP (décembre 2025). Forte de plus de quinze années d'expertise en échanges de données informatisés (EDI), elle est également la première PA éprouvée en conditions réelles avec ***Dolibarr***.

PDP Libre (association loi 1901) regroupe les volumes de l'ensemble de ses membres distributeurs : plus la communauté s'élargit, plus le tarif unitaire diminue — au bénéfice de tous. ***InfraS*** distribue cette solution sous le label « Compatible PDP Libre » et demeure votre interlocuteur unique.

- E-invoicing et e-reporting conformes à la réforme française
- Échanges avec toutes les autres PA et le portail public
- Cycle de vie complet de la facture (statuts, rejets, suivi)
- API normalisée AFNOR : pérennité et réversibilité garanties
- Module ***Dolibarr*** développé par la communauté, à laquelle ***InfraS*** contribue activement

Votre mise en service, en cinq étapes :

1. Signature du contrat

Un contrat clair : tarification au document traité, conditions particulières et accord de traitement des données (RGPD) intégrés. La signature ne prend que quelques minutes.

2. Dossier d'identification (KYC)

Le dossier d'identification vous est transmis dès la signature du contrat. Vous le complétez à l'aide de quelques pièces (voir la liste ci-dessous) ; nous vous accompagnons à chaque étape, la vérification réglementaire étant assurée par Esalink.

3. Configuration du module Dolibarr

Nous installons et paramétrons le module sur votre instance, puis validons les flux (émission, réception, e-reporting) en environnement de préproduction.

4. Formation de vos équipes Une session d'environ trente minutes suffit : le module s'inscrit naturellement dans vos usages ***Dolibarr***.

5. Mise en production Vos factures transitent désormais par la Plateforme Agréée : vous êtes en conformité avec la réforme, sans changer d'ERP.

Les pièces à réunir :

Le dossier d'identification se constitue rapidement. Les éléments suivants vous seront demandés :

☑ **Extrait Kbis** de moins de 3 mois (ou avis de situation SIRENE pour les artisans, professions libérales, associations et micro-entrepreneurs)

☑ **Pièce d'identité** en cours de validité du représentant légal (CNI ou passeport)

☑ **Numéros SIREN / SIRET** et **TVA intracommunautaire**

☑ **RIB** de l'entreprise et mandat de prélèvement SEPA

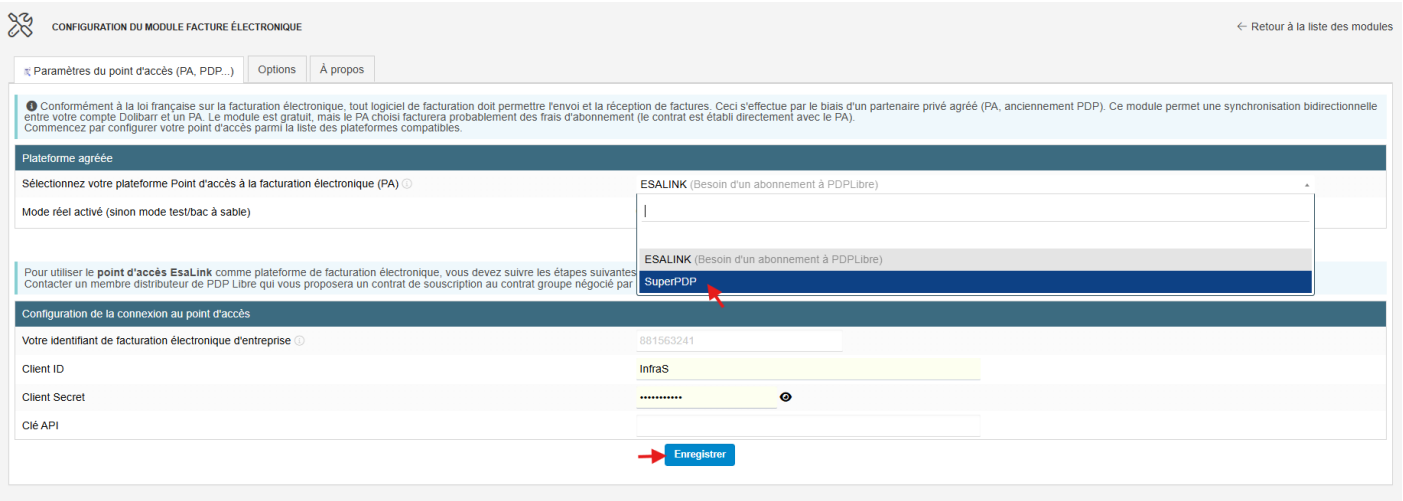
☑ **Mandat de désignation** de votre plateforme de réception (modèle fourni, signature du représentant légal)

☑ **Délégation de pouvoir**, uniquement lorsque le signataire n'est pas le représentant légal

Mode B : Inscription directe à SuperPDP

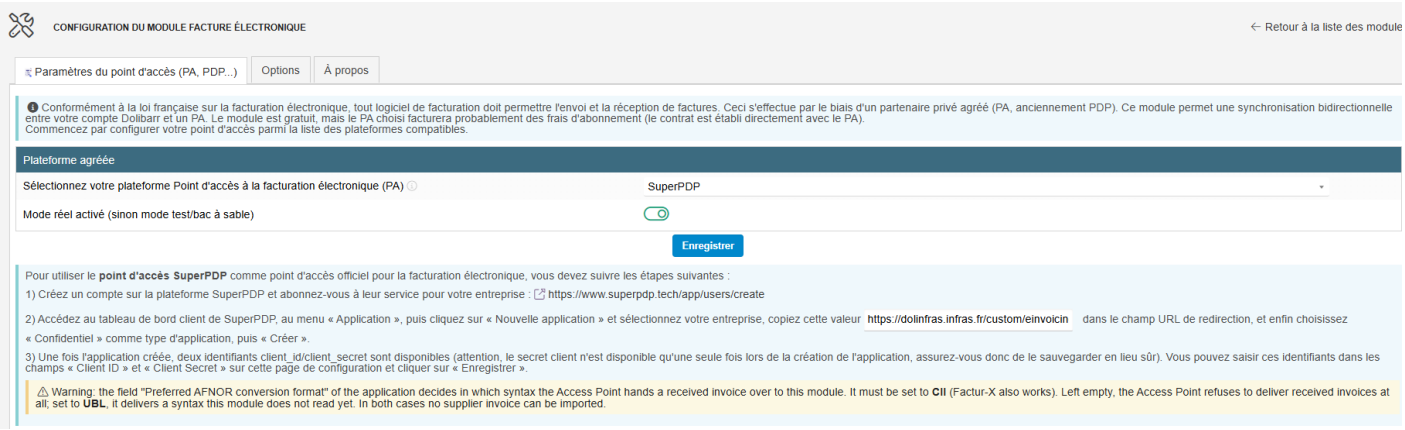
Si vous préférez gérer, indépendamment d'**InfraS**, votre souscription à SuperPDP (configuration du compte, paiements, etc.), suivez les étapes ci-dessous (ce mode requiert des connaissances techniques) :

1 - Choisissez l'inscription directe à SuperPDP depuis la page de configuration du module.

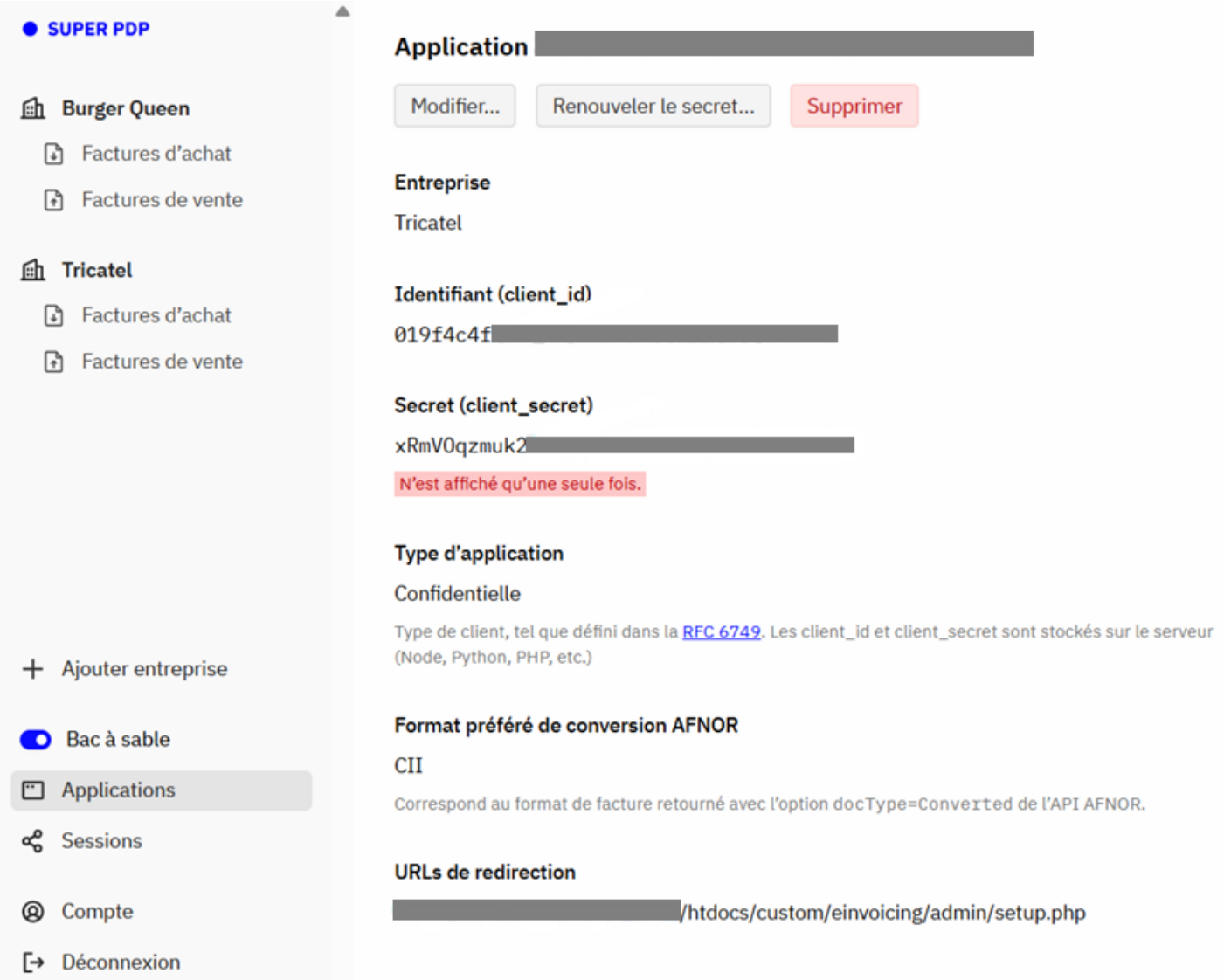


2 - Suivez les opérations indiquées à l'écran :

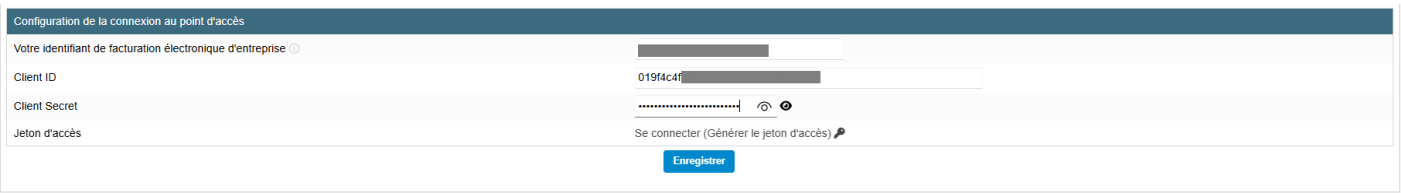
C'est-à-dire : rendez-vous sur superpdp.tech pour créer un compte. Dans votre espace SuperPDP, ouvrez le menu « Applications » pour créer une clé d'API. Lors de la création de la clé, renseignez l'URL fournie sur l'écran de configuration du module.



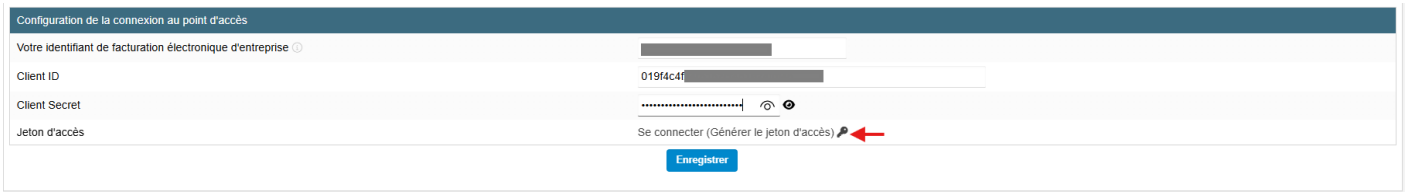
3 - Une fois ces instructions suivies, vous obtiendrez un Client ID et un Client Secret :

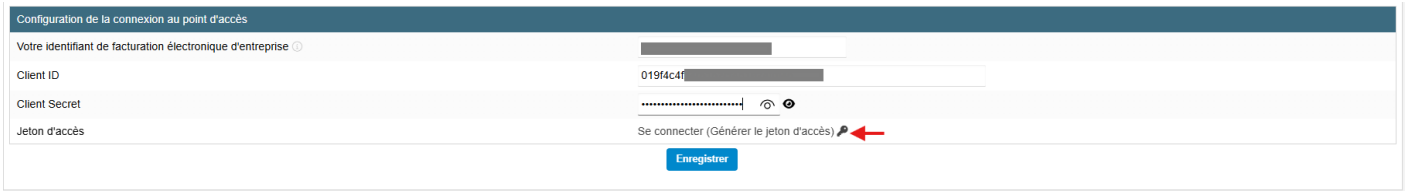


4 - Renseignez ces informations dans les champs correspondants, puis cliquez sur Enregistrer :



5 - Cliquez ensuite sur le lien Se connecter (Générer le jeton d'accès).





 Votre compte SuperPDP est créé et votre ***Dolibarr*** est connecté à la facturation électronique (voir chapitre suivant UTILISATION DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE).